



Montpellier le 27 février 2023

Marie-Jeanne VERNY
Professeure émérite des universités
Présidente du CREO Lengadòc
12 rue Salle-l'Évêque 34000 Montpellier
04 67 66 33 31 - mjvb@orange.fr

à
Monsieur le Président du Conseil départemental
de l'Hérault
Mesdames et Messieurs les Conseillères
et Conseillers départementaux

Objet : Présence Département au Conseil Académique des langues régionales (28-11-2023)

Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les Conseillers départementaux,

Depuis 2001 est instauré dans les académies concernées un Conseil Académique des Langues Régionales (CALR¹) qui réunit les représentants des rectorats, des collectivités territoriales, des organisations syndicales et des associations de défense des langues régionales.

Une nouvelle dynamique est à présent créée, depuis la loi de mai 2021, relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion² suivie par la circulaire de décembre 2021³, depuis l'engagement de Mme la Présidente de Région Carole Delga qui a instauré le plan « *Cultura viva* » concernant les langues occitane et catalane.

En témoignent les deux Conseils académiques annuels préparés par des groupes de travail pour chaque département occitan et catalan. Dans ces réunions, les collectivités territoriales invitées sont diversement représentées.

La Région est systématiquement présente, ainsi que la Métropole de Montpellier, mais nous constatons avec regret que notre département, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, n'est que rarement représenté et que les comptes rendus de ces instances sont – hélas – vides en matière de prise de position du Département que vous présidez quant à l'enseignement public de l'occitan dans l'Hérault.

Mardi 14 novembre encore, ce Département n'était pas représenté alors même qu'il était question – entre autres – des collèges, lesquels relèvent d'une compétence partagée entre Départements et autorités académiques. Pour information, lors des groupes de travail de Lozère et d'Aude, les Conseils départementaux concernés étaient, dans les deux cas, représentés par une élue. Nous avons reçu, vous avez reçu, monsieur le Président, l'invitation de Madame la Rectrice au Conseil

¹ <http://www.felco-creo.org/creation-dun-conseil-academique-des-langues-et-cultures-regionales-bo-du-13-septembre-2001/>

² <http://www.felco-creo.org/21-05-21-loi-relative-a-la-protection-patrimoniale-des-langues-regionales-et-a-leur-promotion/>

³ <http://www.felco-creo.org/la-circulaire-du-14-12-2021/>

Académie des Langues Régionales qui se tiendra au rectorat de l'académie, le 28 octobre à 9 heures.

Les adhérents du CREO, professeurs, parents d'élèves et étudiants, qui ont remarqué la rareté de votre présence aux lieux où se construit précisément une spécificité locale de l'enseignement public et qui tendent à l'interpréter comme une marque affichée de désintérêt, souhaitent vivement voir le département de l'Hérault représenté lors de ce Conseil Académique.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Uerz'.